

# LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION EN MILIEU SCOLAIRE : REPÉRAGE, SIGNALEMENT ET SUIVI DES JEUNES EN RISQUE DE BASCULEMENT DANS LA RADICALISATION

La politique de prévention de la radicalisation repose sur 5 axes :  
**la prévention, le repérage et le signalement, le suivi des jeunes en voie de radicalisation scolarisés, la formation et la recherche.**

En Nouvelle-Calédonie, le vice-rectorat dispose

d'un **référént radicalisation**,

Le secrétaire général du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie,  
Secrétaire général des enseignements

**ce.sg@ac-noumea.nc**

« Par radicalisation, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi » (Fahrad KHOSROKHAVAR).

## REPÉRAGE ET SIGNALEMENT DES JEUNES

**La radicalisation n'est pas exclusive au terrorisme islamiste mais intègre tout type d'idéologie**, religieuse ou non, qui conduit l'individu à choisir l'action violente, au nom des croyances auxquelles il adhère sans compromission possible, engagement terroriste contre les autres membres de la société dont il rejette, inconditionnellement, les valeurs et le mode de vie. On parle ainsi de **processus de radicalisation**, par paliers avec adhésion et rupture avec l'environnement habituel.

La radicalisation apparaît comme un phénomène profondément lié à **l'exploitation de conflits d'identité**, fragilités renforcées par des ruptures (scolaire, familiale, histoire personnelle...).

**Un livret pour aider à « repérer la radicalisation »** a été diffusé aux professionnels : diffusé en janvier 2015, puis de nouveau en novembre 2015 à tous les chefs d'établissement, cet outil appelle les personnels à une attention particulière envers des **élèves en risque dont on peut repérer des signes de basculement dans la radicalisation** (diagnostic en commun pour aboutir à un faisceau d'indices probants qui peut justifier un signalement) **et rappelle la procédure de signalement.**

## SUIVI DES JEUNES

Il est choisi une **approche socio-éducative** qui prenne en charge le jeune dans sa globalité ainsi que sa famille ou ses proches. **Des cellules de veille dans les établissements scolaires** sont mises en place.

Pilotées par le chef d'établissement, elles travaillent **en lien avec le référént académique «radicalisation »** et la cellule vice-rectorat pour assurer une continuité scolaire et une réinsertion par l'école.

# PROCÉDURE DE SIGNALEMENT D'UN ÉLÈVE EN VOIE DE RADICALISATION

Établissements d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

## RÉPERAGE

Ensemble des personnels de la communauté éducative

## RÉFLEXION PARTAGÉE

- Référent prévention radicalisation
- IA-IPR vie scolaire
- Personnels de direction
- Personnels de vie scolaire
- Personnels de service social
- Personnels de santé
- Psychologue scolaire

## INDICATEURS DE RISQUES DE BASCULEMENT ?

### CONCERTATION

## FAISCEAU D'INDICES DÉTERMINANTS

Vigilance particulière dans les domaines suivants :

- Signes de ruptures (avec la famille, amis, changements d'apparence)
  - Particularités de l'environnement du jeune
- Adhésion aux théories et discours (complotistes, identitaires...)
  - Personnels de service social
  - Personnels de santé
  - Psychologue scolaire

Lorsque le cas ne relève pas du processus de radicalisation mais de la protection de l'enfance, orientation et prise en charge par les services compétents de la Nouvelle-Calédonie ou de l'État.

### SUSPICION DE RADICALISATION

## SIGNALEMENT

Au sein de l'éducation en Nouvelle-Calédonie, par les directeurs des EPENC, la directrice de la DDEC, les directeurs de l'ASEE et de la FELP au vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie

## CELLULE DE SUIVI

Coordination Haut-  
Commissariat et  
gouvernement de la NC

Coordination du SG du vice-rectorat,  
Secrétaire général des enseignements  
Échanges d'informations

Cellule de veille en  
établissement scolaire